Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20261103-D2026_100-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

Délibération 2026_100

L'an deux mil vingt-six , le trois novembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Madame LIDURIN Christelle (arrivée à19h36), Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusé et représenté : Monsieur LORIC Roland (pouvoir à Monsieur SIBERT Christian).
Excusée : Madame LECLERRE Vanessa.
Secrétaire : Monsieur DAUMER David
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 22

ACQUISITION DE VENTILATEURS POUR LES ECOLES ET DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « JE PASSE A L'ELECTRIQUE »

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et intenses et qu'ils peuvent affecter les conditions d'accueil des enfants dans les établissements scolaires, comme cela a été constaté dans les écoles de la commune en juin 2026 ;
Considérant que la commune souhaite mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer le confort thermique des locaux scolaires et de garantir de meilleures conditions d'accueil des enfants et des personnels;
Considérant qu'EDF a mis en place un dispositif d'accompagnement intitulé « Je passe à l'électrique », destiné notamment à soutenir financièrement l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les établissements scolaires et les structures accueillant des enfants : ce dispositif prévoit notamment une aide à l'acquisition de ventilateurs de plafond, dans les conditions et limites fixées par son règlement, à savoir une prise en charge de 10 ventilateurs par école et un maximum de 400 € par ventilateur ;
Considérant qu'après vérification de la faisabilité technique de l'installation de ces équipements dans les locaux concernés et consultation de plusieurs entreprises, les besoins ont été évalués à 10 ventilateurs à l'école Marc-Chagall, et 14 ventilateurs à l'école Saint-Melaine ;
Considérant que les devis retenus font apparaître un coût unitaire de 249,17 € HT par ventilateur portant le coût prévisionnel total de l'opération pour 24 ventilateurs à 7 176,00 € TTC ;
Considérant que la commune est l'interlocuteur pour transmettre le dossier, et que le dossier de demande de financement dans le cadre du dispositif « Je passe à l'électrique », est actuellement en cours d'instruction ;
Considérant que le montant prévisionnel de l'aide sollicitée est estimé à 5 980,00 €, sous réserve de l'éligibilité définitive des dépenses, de la validation du dossier par le financeur et des crédits disponibles et que le solde de l'opération, estimé à 1 196,00 € TTC sur la base de cette aide prévisionnelle, restera à la charge de la commune;
Considérant que des aménagements complémentaires et pérennes pourront être étudiés à moyen terme, en fonction des possibilités techniques des bâtiments, de leur configuration et du respect des règles de sécurité applicables aux établissements recevant du public et aux établissements scolaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 22 voix pour,

- ✓ Approuve l'acquisition de 24 ventilateurs de plafond destinés à améliorer le confort thermique des deux écoles de la commune :10 pour l'école Marc Chagall et 14 pour l'école Saint-Mélaine.
- ✓ Approuve le coût prévisionnel de cette opération, arrêté à la somme de 7 176,00 € TTC, conformément aux devis retenus.
- ✓ Approuve la sollicitation d'une aide financière auprès d'EDF, dans le cadre du dispositif « Je passe à l'électrique », pour contribuer au financement de cette acquisition. Le montant de l'aide sollicitée est estimé à 5 980,00 €, sous réserve de l'application des plafonds d'éligibilité, de l'instruction et de la validation définitive du dossier par le financeur.
- ✓ Prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget selon les modalités budgétaires applicables.
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN